



BARAK DEVIENT « LE SPOT »

Un lieu repensé pour mieux accueillir

Actif auprès des jeunes depuis 2012, l'ancien espace arrivait à un moment charnière de son histoire. Tant sur le plan matériel que fonctionnel, une remise à niveau s'imposait afin de répondre aux usages actuels et aux besoins émergents. Les travaux réalisés ces derniers mois constituent ainsi la première étape d'un processus de renouvellement plus large, appelé à se poursuivre tout au long de l'année 2026.

Dans cette perspective, le centre a été repensé en profondeur afin de devenir un lieu plus accueillant, fonctionnel et vivant. Les espaces ont été rénovés, les murs repeints et l'aménagement entièrement réorganisé. Cette modernisation vise à améliorer la circulation, les usages et l'atmosphère générale, en créant un cadre plus chaleureux et adapté aux activités des jeunes.

Parallèlement aux transformations matérielles, une démarche de mise en réseau a été engagée pour renforcer l'ancrage du centre dans le tissu social et culturel du Val-de-Travers. Ce travail d'ouverture et de collaboration a naturellement conduit à un renouveau identitaire. Symbole fort de cette évolution, la « Barak » devient désormais « Le Spot » : un nouveau nom qui incarne un lieu repensé comme un point de rencontre, de créativité et de ressources, à l'image des dynamiques engagées.



Cette première phase marque le début d'un processus évolutif. D'autres travaux et ajustements sont déjà envisagés afin d'adapter continuellement le lieu aux besoins des jeunes et de la collectivité. Dès cette année, **Le Spot** accueillera également une filiale de l'école de musique BBM74 dans ses locaux. Cette collaboration ouvrira de nouvelles opportunités pour les jeunes du Vallon et renforcera les synergies locales. Au-delà de l'aménagement physique, ce projet rappelle que les lieux dédiés à la jeunesse sont avant tout des espaces de relations, de confiance et de construction. Accompagner les jeunes, c'est leur offrir des conditions favorables pour se développer, trouver leur place et devenir des citoyen-ne-s autonomes et engagée-s dans la vie locale. •

ESPACES VERTS

Évolution de l'entretien des espaces verts communaux

Le service des travaux publics continue la mue des pratiques mise en place dès 2025 et l'adaptation des surfaces afin d'être en phase avec le plan climat communal et de résilience territoriale.

En effet, depuis l'année dernière, les plantes annuelles généralement plantées dans les bacs et massifs sont remplacées progressivement par des plantes vivaces. Les ronds-points du Pont des Chèvres à Fleurier ainsi que celui de l'Écu de France à Couvet sont en travaux afin de remplacer la chaille par de la prairie fleurie. Cette démarche permettra non seulement de réduire la prolifération de « mauvaises herbes », mais également d'embellir nos villages.

Dès le printemps, il sera renoncé à tondre régulièrement certaines surfaces herbeuses à l'intérieur des villages afin de les transformer en « prairie à fauche tardive », ceci en garantissant toutefois l'accès aux promeneurs, riverains et pique-niqueurs.

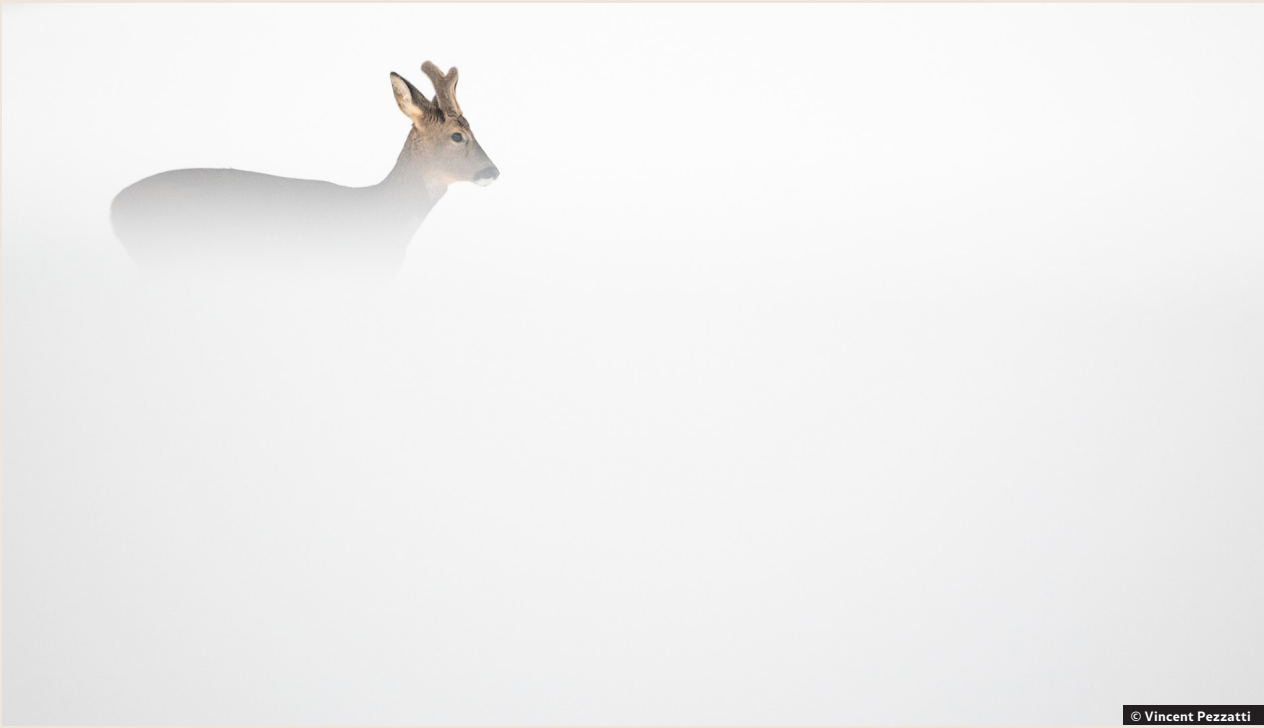
Au niveau des haies et des arbres d'avenue que le service s'emploie actuellement à tailler, il a été décidé que les arbres ne seront plus du tout taillés ou alors seulement afin de garantir le gabarit routier.

Le Conseil communal est certain que la population saura accueillir ces changements de manière positive. •

PHOTO ANIMALIÈRE

CHEVREUIL MÂLE DANS LA NEIGE

À découvert, d'un blanc limpide surgit l'intrépide. •



ANNONCES

FÊTE DU 24 FÉVRIER

Mardi, la traditionnelle fête du 24 Février sera célébrée aux Bayards dès 18 heures. Après la cérémonie au temple qui nous permettra de découvrir la citoyenne d'honneur 2026, la levée des bans de l'absinthe communale et diverses animations musicales, chacun aura la possibilité de se restaurer dans la salle des spectacles.

INFORMATIONS PRATIQUES

TAILLE DES HAIES, DES BRANCHES D'ARBRES

Nous rappelons aux propriétaires riverains de routes communales que les branches d'arbres et les haies doivent être coupées conformément à la législation en vigueur. Les branches d'arbres qui surplombent la chaussée à moins de 4m50 doivent être taillées, de même que celles qui dépassent le bord de la chaussée ou masquent la signalisation.

Les haies en bordure de la voie publique doivent être coupées de façon à ne pas gêner la circulation, limiter la visibilité, obstruer l'éclairage public ou masquer la signalisation.

Les bornes hydrantes doivent être accessibles en tout temps.

Un délai, échéant au 31 mars 2026, est imparti aux propriétaires pour procéder à l'élagage de leurs arbres et haies, faute de quoi, ce travail sera exécuté à leurs frais.

MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet. **Plus d'informations :** www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

Adresses	Dates limites oppositions	Bien-fonds	Descriptions
Les Bayards La Vy-aux-Fées 87	09.03.2026	2588	Pose des panneaux solaires photovoltaïques sur le garage et des panneaux thermiques sur le puits de lumière (lucarne) côté sud.
Travers – Promenade 6	16.03.2026	2079	Mise en conformité d'un hangar et construction d'un mur anti-bruit
Fleurier – Rue du Pasquier	16.03.2026	111	Démolition et reconstruction d'un bâtiment existant
Môtiers – Derrière-les-Jardins 6	16.03.2026	1175	Création de lucarnes et agrandissement du séjour

DIMANCHES SPORTIFS

Plus d'une centaine de personnes sur deux matinées ! Les dimanches sportifs rencontrent un grand succès et il reste encore trois dates pour venir vous dépenser en famille. Prochaines dates à **espaceVAL** :

Les dimanches 22 février et 15 mars seront encadrés par la **gym de Travers** et le **Volley-ball club**.

Le 8 mars, le **Tennis Club** et le **tennis de table Aurora accompagné du Club de lutte** sauront vous faire bouger de toutes les manières.

Pour rappel, vous êtes libre de venir et repartir quand bon vous semble. Les matinées sont gratuites et vous n'avez pas besoin de vous inscrire. •

